



CCAS

VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
*(En exécution de l'article R123-16 et suivants
du Code de l'Action des Familles)*

Parmain, le 11 mars 2026

Liste des délibérations
Examinées en séance du Conseil d'administration en date du 6 mars 2026

2026/03	Approbation du compte financier unique 2025	Adoptée à l'unanimité
2026/04	Affectation des résultats 2025 sur le budget CCAS 2026	Adoptée à l'unanimité
2026/05	Vote du budget primitif 2026 - CCAS	Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article L. 2125-25 du CGCT
Liste publiée sur le site internet de la commune



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN
Président du CCAS
Vice-Président de la Communauté de la Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts